

# ERACM

ÉCOLE RÉGIONALE D'ACTEURS  
DE CANNES & MARSEILLE



égalité  
des chances

## plan de prévention des abandons

**Qualiopi**   
processus certifié

 RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

La certification qualité a été délivrée au titre des catégories d'actions suivantes :

**ACTIONS DE FORMATION, ACTIONS DE FORMATION PAR APPRENTISSAGE,  
ACTIONS PERMETTANT DE FAIRE VALIDER LES ACQUIS DE L'EXPÉRIENCE**

**ÉCOLE RÉGIONALE D'ACTEURS DE CANNES & MARSEILLE • ERACM.FR**

Villa Barety • 68 avenue du Petit Juas • 06400 Cannes • 04 93 38 73 30 • [contact06@eracm.fr](mailto:contact06@eracm.fr)

IMMS • Friche Belle de Mai • 41 rue Jobin • 13003 Marseille • 04 95 04 95 78 • [contact13@eracm.fr](mailto:contact13@eracm.fr)

# LES CAUSES

## connaître et repérer

La gestion des absences lors des sessions de formation reste un sujet central puisque l'assiduité et l'implication des participant.es sont avant tout les clés de la réussite de la formation. La lutte contre l'abandon de parcours est une des priorités pour notre établissement. Outre assurer le suivi obligatoire des étudiant.es, des apprenti.es et des stagiaires de la formation professionnelle durant leurs parcours, il s'agit également de garantir l'égalité des chances et de faire en sorte que chacun puisse construire son avenir professionnel.

Pour cela, l'ERACM a établi un plan de prévention en 3 points :

1. **Les causes d'abandon de parcours**
2. **La prévention de ces risques**
3. **La mise en place de propositions d'actions**

## CONNAÎTRE LES PRINCIPALES CAUSES D'ABANDON

**Liées aux risques physiques** : une pathologie plus ou moins grave, un handicap, une grossesse ...

**Liées aux risques psychologiques et psychiques** : la perte de motivation, l'angoisse liée aux examens et à l'échec scolaire, le repli sur soi, la perte de lien social, la dépression, le risque sanitaire ...

**Liées aux situations du quotidien** : l'absentéisme régulier, une mauvaise orientation, un environnement social ou économique défavorable, le manque de temps, des problèmes de transports, l'impossibilité d'accéder à un logement ...

## SAVOIR DÉTECTER LES SIGNES AVANT-BOUREURS

Les signes avant-coureurs forment un faisceau d'indices pouvant permettre d'identifier un.e étudiant.e, un.e apprenti.e, un.e stagiaire en difficulté et d'intervenir avant un décrochage total :

- **sur les apprentissages** : perte de motivation, d'intérêt ou de concentration, baisse de l'investissement dans le travail personnel, difficultés à s'organiser et à gérer son travail et à respecter les échéances de la restitution des écrits, difficultés à s'inscrire dans les pratiques du lieu de stage, etc.
- **sur le comportement social** : absentéisme, retards, non-respect du cadre, difficultés à travailler en groupe ; etc.
- **sur l'équilibre personnel** : perte de confiance en soi, repli, anxiété, addictions etc.

# PRÉVENIR

## un plan d'action

### MISE EN PLACE DES PROPOSITIONS D' ACTIONS

Au sein de l'ERACM, ces signaux d'alarme sont pris en considération. C'est pour cela que certains outils spécifiques ont été instaurés afin de prévenir et/ou limiter les ruptures de parcours.

#### Avant l'entrée en formation

- **Une sensibilisation** dès le concours et les entretiens de sélection sur les contraintes et volumes de travail que nécessitent les formations proposées,
- **Du personnel identifié** au sein de la structure qui **oriente et informe** sur les dispositifs de financements, les possibilités de logement, la santé, etc.
- **Un site internet et de la documentation** qui reprend le déroulé des formations et les possibilités d'accompagnement social.

#### Pendant la formation

- **Les livrets de l'étudiant.e, de l'apprenti.e et du/de la stagiaire** qui décrivent les différentes aides auxquelles peuvent prétendre les personnes.
- **Une référente handicap** qui informe, oriente, conseille les personnes en situation de handicap.
- **Un référent pédagogique** qui suit le parcours de chaque personne en lien avec les intervenant.es, les formateur.rices et les maître.sses d'apprentissage.
- **Quatre référent.es VHSS (violences et harcèlement sexistes et sexuels)** interlocuteur.ices sur les questions de violences et de harcèlement.
- **Des visites de stage**
- **Des visites en entreprise**
- **Un contrôle quotidien des absences**
- **Deux délégués de classe par promotion**, pour les formations longues (DNSPC), sont désignés pour faire remonter les difficultés rencontrées, qu'elles concernent les modalités pédagogiques, les rythmes ou les conditions matérielles des formations, ainsi que les difficultés repérées sur l'un des membres de la promotion.
- **Des questionnaires d'évaluation** à la fin de chaque enseignement avec des espaces de parole libre.
- **Des entretiens individuels** réalisés tout au long du cursus par le coordinateur du programme des études.

# GESTION des absences

Lorsqu'un **manque d'assiduité et/ou une absence** à une session de formation est constaté, **l'école appelle l'apprenant.e** pour en connaître la raison et propose une solution **pour palier tout risque d'abandon**.

## LES ABSENCES PRÉVUES / IMPRÉVUES MAIS JUSTIFIÉES

Absence prévue ou justifiée, ou imprévue mais justifiée.	Proposition d'une solution pour récupérer les enseignements, ou basculer sur une autre session.	L'absence justifiée est considérée comme simple absence.
----------------------------------------------------------	-------------------------------------------------------------------------------------------------	----------------------------------------------------------

## LES ABSENCES IMPRÉVUES ET/OU NON JUSTIFIÉES

Dans un premier temps, un échange téléphonique permet de statuer et d'obtenir des informations concernant l'absence de l'apprenant.e et le cas qui doit être traité.

Trois absences ou retards injustifiés comptabilisés sur un trimestre sont sanctionnés par un avertissement et deux avertissements sur un semestre donnent lieu à une exclusion définitive de l'école après avis de la commission de suivi des études.

Réponse de l'apprenant.e avec justificatif cohérent.	Proposition d'une solution pour récupérer les enseignements ou basculer sur une autre session.	L'absence justifiée est considérée comme simple absence.
Réponse de l'apprenant.e avec mention d'un problème.	Proposition d'une solution pour récupérer les enseignements et recherche d'un consensus.	Après consensus, l'absence est considérée comme simple absence
Absence de réponse de l'apprenant.e	2 relances hebdomadaires pendant 15 jours pour obtenir des informations.	Sans réponse, l'absence est considérée comme un abandon de formation.

# ABANDON avéré

En cas d'abandon avéré, l'ERACM cherchera à déterminer cette cause afin de faire en sorte que cela ne se reproduise plus.

## Deux cas de figure :

- **L'abandon résulte d'une cause personnelle** et propre à l'étudiant.e, à l'apprenti.e, au stagiaire : il n'y aura aucune non conformité constatée, ni de remise en question de la part du formateur et de sa pédagogie.
- **L'abandon est directement lié à la formation** elle-même : l'équipe pédagogique cherchera à comprendre ce qui n'allait pas et essaiera de remédier à ce problème.

Enfin, si aucune réponse ne peut être apportée quant aux causes de l'abandon, notamment à cause d'une absence de réponse totale aux relances, alors l'École considérera que cela n'était pas de son ressort.

# LES RÉFÉRENTS

## contacts

### RÉFÉRENT PÉDAGOGIQUE

**Romarc Séguin**

Coordinateur des programmes pédagogiques

04 26 78 12 57

pedago@eracm.fr

### RÉFÉRENTE HANDICAP

**Marine Ricard-Mercier**

Chargée de mission Formation DE / insertion

04 26 78 12 57

insertion@eracm.fr

### RÉFÉRENTES VHSS CANNES

**Marie-Claire Roux-Planeille**

Secrétaire générale de scolarité

04 93 38 73 30

contact06@eracm.fr

**Carole Pelloux**

Documentaliste

04 93 38 73 30

documentation@eracm.fr

### RÉFÉRENT.ES VHSS MARSEILLE

**Emilie Guglielmo**

Attachée de production

04 95 04 95 78

contact13@eracm.fr

**Olivier Quéro**

Chargé de production et de communication

04 26 78 12 79

production@eracm.fr

## ÉQUIPE DE L'ERACM

Président  
Directeur

**Paul Rondin**  
**Didier Abadie**

## CANNES

Cheffe comptable  
Comptable  
Agent maintenance bâtiment  
Documentaliste  
Secrétaire générale de scolarité  
Coordinateur des programmes pédagogiques

**Corine Gabrielli**  
**David Maire**  
**Christophe Oberlé**  
**Carole Pelloux**  
**Marie-Claire Roux-Planeille**  
**Romarc Séguin**

*référente VHSS*  
*référente VHSS*

## MARSEILLE

Attachée de production  
Régisseuse générale  
Chargé de Production / Communication  
Chargée de mission Formation DE / insertion

**Émilie Guglielmo**  
**Emma Query**  
**Olivier Quéro**  
**Marine Ricard-Mercier**

*référente VHSS*

*référent VHSS*  
*référente handicap*

Professeur relais détachée de la DAAC  
Apprentie technicienne, régisseuse lumière

**Agathe Giraud**  
**Loane Mathey**

## CONSEIL DE PERFECTIONNEMENT

Directeur de l'ERACM  
Metteur en scène, directeur Tréteaux de France  
Metteuse en scène  
Comédien, metteur en scène  
Professeure d'art dramatique  
Metteuse en scène, directrice TNN  
Metteur en scène, directeur La Criée  
Dramaturge, universitaire  
Coordinateur des programmes pédagogiques

**Didier Abadie**  
**Olivier Letellier**  
**Émilie Le Roux**  
**Éric Louis**  
**Isabelle Lusignan**  
**Muriel Mayette-Holtz**  
**Robin Renucci**  
**Jean-Pierre Ryngaert**  
**Romarc Séguin**

## CANNES - SIÈGE ET ADMINISTRATION

Association loi 1901  
Non assujettie à la TVA  
Code NAF : 8542 Z

Villa Barety • 68 avenue du Petit Juas • 06400 Cannes  
N° SIRET : 379 700 446 00022  
UAI : 0061804D  
04 93 38 73 30  
contact06@eracm.fr

## MARSEILLE - ÉTABLISSEMENT SECONDAIRE

IMMS • Friche la Belle de mai • 41 rue Jobin • 13003 Marseille  
N° SIRET : 379 700 446 00030  
UAI : 0133806S  
04 95 04 95 78  
contact13@eracm.fr

**[HTTPS://ERACM.FR](https://eracm.fr)**

**l'école régionale d'acteurs  
de cannes et marseille est  
subventionnée par le ministère  
de la culture, la région sud, la  
ville de cannes, le département  
des alpes-maritimes et la ville  
de marseille**



REPUBLIQUE FRANÇAISE

La certification qualité a été délivrée au titre des catégories d'actions suivantes :  
**ACTIONS DE FORMATION, ACTIONS DE FORMATION PAR APPRENTISSAGE,  
ACTIONS PERMETTANT DE FAIRE VALIDER LES ACQUIS DE L'EXPÉRIENCE**